

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2024.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes ARCHENY Céline, IRLLES Marie-José, ZIVKOVIC Pascale

Étaient absents : MM FLEURAT Christian (pouvoir à MONACI Fabrice), GINDRE Roland (pouvoir à CHAPON Xavier), Mmes DONZELLE Annie, PECHINEY Murielle (pouvoir à ARCHENY Céline)

Secrétaire de séance : CHAPON Xavier

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 9 septembre 2024

Désignation d'un secrétaire de séance : CHAPON Xavier

1/ DECISION MODIFICATIVE N°2 – M57 – BUDGET PRINCIPAL

Virements de crédits

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Autres contributions aux organismes de regroupement	65568	+ 1 904.00		
Fournitures non stockées - combustibles	60621	- 1 904.00		
Organismes publics divers – Bâtiments et installations	204182	+ 10 500.00		
Immobilisations corporelles en cours	231 Op. 216	- 10 500.00		

2/ PROJET DU SCOT ARRETE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération en date du 18 juillet 2024, le conseil d'agglomération a arrêté le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Haut-Bugey.

Les observations éventuelles sur ce dossier devront être transmises à HBA dans un délai de trois mois à compter de la réception du courrier de HBA, soit jusqu'au 29 octobre 2024.

Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque concernant le projet du SCOT arrêté.

3/ OBJET : DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur Le Maire donne lecture de la disposition prévue à l'article L522-27 du code général de la fonction publique ; celui-ci prévoit que « *Le nombre maximal de fonctionnaires territoriaux, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de leur cadre d'emplois, est égal au produit des effectifs des fonctionnaires territoriaux remplissant les conditions pour cet avancement par un taux de promotion.*

Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial ». Toutefois, l'avis du comité social territorial fait l'objet d'une délégation de signature à l'autorité si la collectivité décide un taux de 100 % pour tous les cadres d'emplois.

L'assemblée délibérante possède une marge de manœuvre dans la fixation, au sein de la collectivité, du nombre d'agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade. La légalité d'un avancement de grade est conditionnée par la détermination, en interne, du ratio d'agents susceptibles d'être promus par rapport au nombre de ceux qui sont promouvables.

Le Maire précise que si l'Assemblée délibérante est libre dans ses choix, elle peut tenir compte d'un certain nombre d'éléments objectifs tels que :

- la politique générale des ressources humaines susceptible d'être menée par la collectivité en matière d'avancement,
- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des agents de la collectivité au vu de l'évolution des missions susceptibles de leur être confiées, des profils de postes et de la structure des emplois ;
- la reconnaissance du mérite et de l'expérience professionnelle de chacun.

Il précise, en outre, que les dispositions en vigueur n'imposent pas que le taux de promotion retenu soit identique pour tous les emplois et cadres d'emplois et que l'Autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit le taux de promotion pour les avancements de grade de la collectivité : pourront être proposés au titre de l'avancement de grade 100 % de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement au titre de l'année en cours. Le ratio ainsi fixé n'est pas opposable aux agents nommés en cours d'année par mutation sur un emploi d'avancement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

FIXE le taux de promotion des avancements de grade à **100 %** des effectifs

PRECISE que, sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

4/ QUESTIONS DIVERSES

4-1 Travail des commissions

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY

RAS.

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 24 H0018	BASSO Yvan	Réhabilitation de la toiture et reconstruction d'un auvent	21/06/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 24 H0023	LEMAIRE Francis	Côté Est : ravalement de façade / Côté Ouest : crépi des encadrements de fenêtres	02/09/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 H0024	SALLE Jean-Pierre	Réfection de la maison : remplacement de la porte du garage, du vélux, de la sortie de cheminée et changement de chéneaux	06/09/2024	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

Salle polyvalente :

- Le local rangement pour les chariots et tables est presque terminé : restent le sol et la porte
- Quelques locations sont prévues au cours des prochains mois.
- Mise en place des nouvelles conditions de location : le chèque de caution est remplacé par un RIB + mandat de prélèvement éventuel lors de la signature du contrat de location.

Fleurissement :

Une réunion est envisagée le 21 octobre à 20 h : les jardinières sont à rentrer (à Napt, possibilité de récupérer ce qui reste pour le mur du cimetière ?), les massifs à désherber, la déco de Noël à prévoir...

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY

Le prochain conseil d'école aura lieu le 17 octobre 2024.

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE (représentée par Xavier CHAPON)

Rappel ; il est possible de s'inscrire aux coupes d'affouage jusqu'au 29 octobre prochain.

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE

Les travaux de construction du local de la salle polyvalente ont bien avancé ; restent le sol à finaliser (chappe + carrelage) et une porte coulissante à poser.

Travaux de rénovation du petit gîte à Napt : période de location bloquée du 2 au 28 novembre 2024.

Le week-end du 2 et 3 novembre, les élus sont invités à démonter et enlever les meubles du gîte afin qu'Anthony puisse démarrer les travaux dès le lundi 4 novembre.

Sont prévus, la réfection des sols (pose de parquet flottant) les murs (laine de verre peinte) et rénovation de la salle de bains (avec remplacement de la baignoire par une douche et pose de faïence dans toute la pièce).

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

RAS.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

La Citroën Berlingo doit passer au contrôle technique avant le 20 novembre prochain.

Il faut prévoir l'achat d'une nouvelle batterie pour le tracteur et la réparation de la pompe à huile du tractopelle.

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES

RAS

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY

RAS

4-2 Réunion ordures ménagères

Une réunion est prévue juste avant la prochaine réunion du conseil municipal, afin de déterminer les points de regroupement des bacs d'ordures ménagères (bacs rouges) et de déchets recyclables (bacs jaunes), sur l'ensemble de la commune.

Les habitants seront également invités à déposer leurs bacs la veille au soir, de la collecte et à les récupérer le jour-même !

4-3 Achat d'une partie de la parcelle où se situe la stèle de Vernon

En accord avec le propriétaire du terrain, un devis a été demandé à un géomètre expert, afin de permettre à la commune de racheter la partie où se situe la stèle de Vernon, dans le but de la protéger et préserver la mémoire.

Un devis sera demandé à Axis Conseil pour la rédaction de l'acte d'achat.

4-4 Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre aura lieu, à Napt à 11h00 et à Sonthonnax-la-Montagne, à 11h30.

Deux gerbes seront commandées.

Séance levée à 22h00

APPROBATION DU PRESENT PROCES-VERBAL LORS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2024